Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du vingt-deux septembre an mil huit cent cinquante-sept, à neuf heures du matin.

N° 9

Imbert et Jouve

Acte de Mariage de François Hypolite Auguste Imbert

âgé de trente ans, né à Toulon département du Var le vingt-trois du mois de Janvier mil huit cent vingt-sept profession de commis aux vivres domicilié à la Garde département du Var fils de feu Maur Michel Thomas Imbert profession de 2nd maître canonnier en retraite domicilié à Toulon département du Var et d'une mère inconnue d'une part

Et de Thérèse Julienne Lauvine Jouve

âgée de vingt ans ans, née à la Garde département du Var le vingt-quatre du mois de février mil huit cent trente-sept profession de sans profession domiciliée à la Garde département du Var fille mineure de feu Philippe Brutus Jouve profession de charpentier domicilié à la Garde département du Var et de Marie Blanche Pau boucherie domiciliée à la Garde, ici présente et consentante d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° les publications du mariage faites par Nous, sans opposition, le dimanche dix et le dimanche treize du présent mois de septembre dûmeurées affichées pendant le délai voulu par la loi. 2° Extrait dacte de naissance de François Hypolite Auguste Imbert futur époux 3° Extrait dacte de décès Maur Michel Thomas Imbert père du futur époux 4° Extrait dacte de décès de Philippe Brutus Jouve père de la future épouse

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le *mariage*, concernant *les droits et devoirs respectifs des époux*.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ainsi que les personnes qui ont autorisé le mariage en qui étaient présentes

ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, à la date du du mois d mil huit cent cinquante par-devant Me notaire à département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Thérèse Julienne Lauvine Jouve l'autre François Hypolite Auguste Imbert

En présence de Eugène André

domicilié à la Garde département du Var âgé de vingt-deux ans

profession de propriétaire non parent ni allié des époux

De Victor Piccardi

domicilié à Toulon département du Var âgé de quarante deux ans

profession de commis aux vivres non parent ni allié des époux

De Barthélemy Gombert

domicilié à Toulon département du Var âgé de vingt cinq ans

profession de commis aux vivres non parent ni allié des époux

Et de Jean Baptiste Simon

domicilié à la Garde département du Var âgé de vingt-deux ans

profession de cultivateur non parent ni allié des époux

Après quoi, moi Marius Olive maire de la commune de la Garde faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi par l'époux, la mère de l'épouse et les quatre témoins. Époux ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Imbert

Simon Eugène

Gombert

Piccardi

Olive